RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00095
Numéro SIREN : 415 199 025
Nom ou dénomination : AB STRUCTURES

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2022 sous le numéro de dépôt 17066

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS AB STRUCTURES**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 1232 RUE DE LA CASTELLE 34070 MONTPELLIER

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 4 1 5 1 9 9 0 2 5 0 0 0 4 0 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122021 Net 3	N-1 31122020 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	111 956	AK	59 584	52 372	41 480
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	71 066	AS	49 996	21 070	20 896
	Autres immobilisations corporelles	AT	239 602	AU	165 957	73 646	85 514
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	37 588	BI		37 588	37 334
	TOTAL (II)	BJ	**460 212**	BK	**275 537**	**184 676**	**185 223**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN	964 687	BO		964 687	881 291
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT	191 961	BU	46 808	145 153	217 183
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	1 103 971	BY	70 796	1 033 175	1 637 979
	Autres créances (3)	BZ	81 887	CA		81 887	55 225
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	458 556	CE		458 556	458 297
	Disponibilités	CF	1 432 792	CG		1 432 792	1 457 274
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	76 260	CI		76 260	26 280
	TOTAL (III)	CJ	**4 310 114**	CK	**117 604**	**4 192 510**	**4 733 530**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**4 770 326**	1A	**393 141**	**4 377 185**	**4 918 753**

Certifié conforme

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise : SAS AB STRUCTURES — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-I
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 250 000)	DA	250 000	250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	25 000	25 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 088 614	985 323
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**111 884**	**143 291**
	Subventions d'investissement	DJ	5 383	8 813
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**1 480 881**	**1 412 427**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	3 000	6 400
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	**3 000**	**6 400**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	265 788	526 512
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	9 788	25 011
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	28 121	50 628
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	535 091	436 740
	Dettes fiscales et sociales	DY	558 790	584 251
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	45 751	85 601
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 449 975	1 791 182
	TOTAL (IV)	EC	**2 893 304**	**3 499 926**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**4 377 185**	**4 918 753**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 655 894	3 449 297
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AB STRUCTURES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 250 000 €
SIEGE SOCIAL : 1232, RUE DE LA CASTELLE ZAC GAROSUD
34070 MONTPELLIER

415 199 025 RCS MONTPELLIER

(Ci-après désignée la « Société »)

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2022

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 111 884 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	111 884 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 80 euros par action	40 000 euros
Le solde	71 884 euros

En totalité au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 1 160 498 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués, par action, au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%
31/12/2018	40 000 €	/
31/12/2019	40 000 €	/
31/12/2020	40 000 €	/

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2022

CERTIFIE CONFORME
LA PRESIDENCE
MONSIEUR FREDERIC CHAREYRE

